

DELIBERATION

OBJET : Approbation de la convention financière relative aux travaux sur le site de Tarascon

- **Vu le Code Général des Collectivités Territoriales**

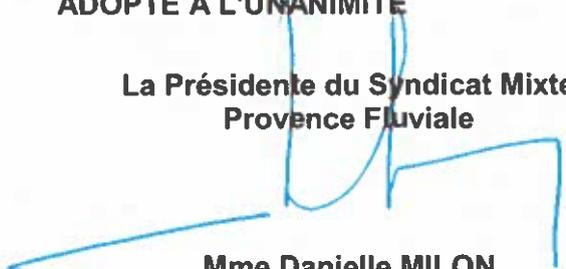
Le Comité Syndical du Syndicat Mixte Provence Fluviale, réuni en Séance Publique le 28 mars 2025, dans les locaux de l'hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

A décidé :

- d'approuver la convention financière relative aux travaux sur le site de Tarascon ;
- d'autoriser la Présidente du Syndicat Mixte à signer cette convention annexée au rapport.

ADOpte A L'UNANIMITE

**La Présidente du Syndicat Mixte
Provence Fluviale**


Mme Danielle MILON

OBJET : Approbation de la convention Financière relative aux travaux sur le site de Tarascon

Le 28 mars 2025, à 14 heures 00, le Comité Syndical s'est réuni dans les locaux de l'hôtel du Département à Marseille, sous la présidence de Mme Danielle MILON, Mme Corinne CHABAUD étant secrétaire de séance et le quorum étant atteint.

PRESENTS :

Représentants du Département des Bouches-du-Rhône :

- Mme Danielle MILON (3 voix).
- Mme Corinne CHABAUD suppléante de Monsieur Didier REAULT (3 voix)
- Mme Martine AMSELLEM suppléante de Mme Mandy GRAILLON (3 voix)

Représentant de la Métropole Aix-Marseille-Provence :

- M. Martial ALVAREZ (1 voix).

Représentant de la Commune d'Arles :

- M. Pierre RAVIOL (1 voix).

Représentant de la Commune de Tarascon :

- M. Lucien LIMOUSIN (1 voix).

ETAIENT ABSENTS ET EXCUSES :

Représentants du Département des Bouches-du-Rhône :

- Mme Mandy GRAILLON
- M. Didier REAULT
- M. Eric VIDAL

Représentant de la Métropole Aix-Marseille-Provence

- M. Florian SALAZAR-MARTIN

Représentant de l'ACCM

- M. Jean Michel JALABERT
- Mme Clotilde MADELEINE

Représentant de la Commune d'Arles

- M. Jean Michel JALABERT

Représentant de la Commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône

- M. Jérôme BERNARD
- Mme Niève CASTEJON

Représentant de la Commune de Martigues

- M. Gaby CHARROUX
- Mme Sophie DEGIOANNI

Représentant de la Commune de Tarascon

- Mme Valérie MARTEL

SÉANCE DU 28 MARS 2025

RAPPORT AU COMITE SYNDICAL

OBJET : Approbation de la convention financière relative au projet de travaux sur le site de Tarascon

Dans le cadre du projet « Provence fluviale », les études de maîtrise d'œuvre ont débuté fin 2024. La phase de préparation des travaux va pouvoir être lancée, et le site de Tarascon sera le premier lieu d'intervention.

Il convient donc, comme prévu par les statuts du SMPF, d'adopter une convention financière précisant la contribution des collectivités concernées et le plan de financement prévisionnel.

Pour rappel, l'enveloppe dédiée au financement des travaux sur le site de Tarascon s'élève à 802 670 € HT.

Le plan de financement, présenté dans le tableau ci-après, prévoit la participation de l'Etat et de la Région à hauteur de 25% chacun, ainsi que du Département à hauteur de 30%. La part restante, à hauteur de 20%, sera prise en charge par les collectivités sièges des travaux (commune et intercommunalité), soit 160 534 €, conformément au tableau suivant :

Travaux pour le site de Tarascon en HT	802 670,00 €	
Etat (subvention CPER)	200 667,50 €	25%
Région Sud PACA (subvention CPER)	200 667,50 €	25%
Département des Bouches-du-Rhône	240 801,00 €	30%
ACCM	120 400,50 €	15%
Ville de Tarascon	40 133,50 €	5%

Le projet de convention vous est présenté en annexe.

Aussi, au bénéfice de ces précisions et après en avoir délibéré, je vous serais obligée de bien vouloir m'autoriser à signer les conventions financières présentées.

La Présidente du Syndicat Mixte
Provence Fluviale

Mme Danielle MILON